



M. et Mme VUAGNOUX - Voiron (38)



Dans un contexte où notre environnement est menacé par les rejets de gaz à effet de serre (réchauffement du climat), eux même générés par une utilisation déraisonnée des ressources d'énergies fossiles, **la maîtrise des consommations d'énergie** et **l'utilisation des énergies renouvelables**, propres, fiables et performantes apparaissent comme autant de réponses concrètes à ces problèmes.

M. et Mme Vuagnoux habitent une maison située à Voiron, dans la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. Ils ont choisi d'équiper leur habitation d'une **installation de chauffage solaire**.

Cette installation leur permet de couvrir une partie des besoins en **chauffage** et en **eau chaude sanitaire** grâce à la chaleur récupérée par les capteurs, sans émettre de gaz à effet de serre.

M. et Mme Vuagnoux participent ainsi à une meilleure prise en compte de notre environnement sans contribuer au changement climatique.

Les caractéristiques techniques

L'installation de chauffage solaire thermique se compose de **10,4 m² de capteurs solaires** de marque **Rotex** installés en surimposition à la toiture et d'un ballon de **500 litres**.

L'appoint est réalisé par une chaudière à bois granulés de marque **Ökofen**.

11 radiateurs « traditionnels » permettent de couvrir une partie des besoins de chauffage (quelques degrés puisque ce ne sont pas des émetteurs basse température) de cette maison de **160 m²** répartis sur 2 étages.

L'eau chaude est également utilisée par le lave vaisselle.

L'**orientation (Sud)** et l'**inclinaison (40°)** des capteurs permet de capter un maximum de chaleur, bien que l'inclinaison soit un peu faible pour du chauffage solaire.

Cette installation a été réalisée par l'**entreprise CCM** (Réaumont - 38) et mise en service en septembre 2006.

Investissements et subventions

Le montant des aides peut varier. Il est sujet aux modifications des politiques des différentes collectivités territoriales.

Renseignements AGEDEN

Investissement : 9 800 €

Subventions et déduction fiscales :

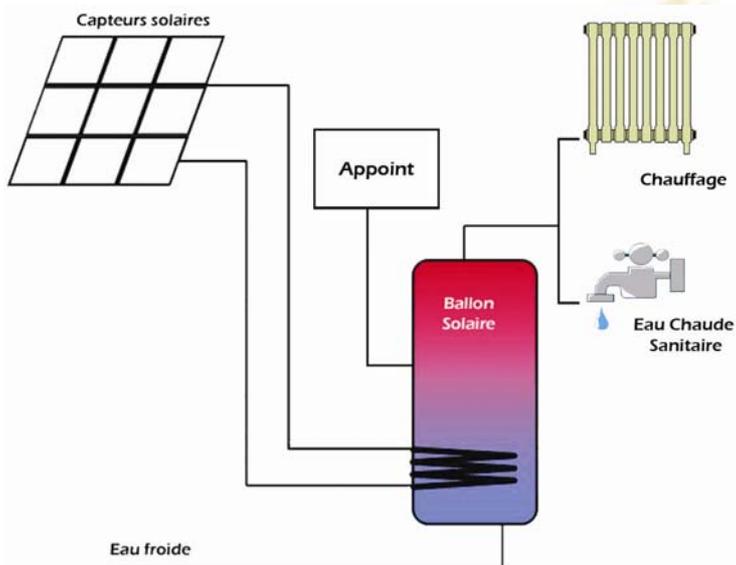
Conseil général de l'Isère : **800 €** soit 8 %

Région Rhône Alpes : **1 500 €** soit 15 %

Crédit d'impôt : **3 740 €** soit 38 %

Total des subventions : 6 040 € soit 62 %

Schéma de principe



Ballon solaire

L'énergie solaire thermique

Les capteurs solaires thermiques, capables de fournir avec un bon rendement une énergie à bas niveau de température, peuvent contribuer de manière significative à la couverture d'une partie des **besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire**.

Leur mise en œuvre nécessite un certain nombre de précautions, et avec des techniques différentes selon les usages.

Trois grands domaines sont représentés :

- **l'eau chaude sanitaire**
- **le chauffage des piscines**
- **le chauffage par plancher chauffant**

Les installations solaires présentent beaucoup d'avantages : **économie de ressources fossiles, réduction de la pollution atmosphérique, autonomie énergétique...**

Chaque m² de capteurs évite l'émission dans l'atmosphère d'environ **150 à 300 kg d'équivalent CO₂ par an**, selon l'énergie substituée.

Contact

AGEDEN
Maîtrise de l'énergie et des énergies Renouvelables en Isère
Le Trident – Bât A
34 avenue de l'Europe
38100 GRENOBLE
Tel : 04 76 23 53 50
Fax : 04 76 23 53 51
E-Mail : infoenergie@ageden.org
Site internet : www.ageden.org

